AR Prefecture
017-241700624-20250601-AR042025-AR
Reçu le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

ARRETE N° AR04-2025
PORTANT RÉOUVERTURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE DOLUS D'OLERON

Le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Vu l'article L 2212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dans les communes de plus de 5 000 habitants, modifiée par la loi 2018-957 du 7 novembre 2018 ;

Vu la circulaire n°2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental de la Charente-Maritime du 30 janvier 2025 portant approbation du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2025-2031,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron modifiés par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2023 et notamment la compétence obligatoire en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu le règlement intérieur régissant les aires d'accueil et de passage des gens du voyage sur l'île d'Oléron validé par délibération de la Communauté de Communes du 17 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° AR02-2024 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron du 22 juillet 2024 portant fermeture temporaire de l'aire d'accueil et de passage des Gens du Voyage située à Dolus d'Oléron pour des raisons de sécurités liées aux installations électriques à compter du 22 juillet 2024 à 18h00 ;

Considérant la réalisation des travaux de réparation du système électrique permettant la réouverture de l'aire de passage située à Dolus d'Oléron,

Article 1
L'aire de passage des gens voyage située à Dolus d'Oléron au lieu-dit « Pièce du Petit Deau » est réouverte du jeudi 12 juin à 12h00 au lundi 15 septembre 2025 à 12h00.

Article 2
Suite à la réalisation des travaux de réparation du système électrique, l'aire de passage des gens du voyage située au lieu-dit « Pièce du Petit Deau » sur la commune de Dolus d'Oléron dispose désormais de 6 emplacements, contre 9 auparavant.

Article 3
Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, en mairie de

AR Prefecture
017-241700624-20250601-AR042025-AR
Reçu le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025

Dolus d'Oléron, sur l'aire d'accueil et de passage des gens du voyage située à Dolus d'Oléron et transmis à ACGV services en charge de l'entretien et de la gestion de aires d'accueil et de passage des gens du voyage de l'île d'Oléron.

Le présent arrêté sera également transmis à la Préfecture de Charente-Maritime et la gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron.

Article 4

Monsieur le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron et Monsieur le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et publié dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Pierre-d'Oléron, le 01/06/2025,

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Christophe SUEUR

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES